

# Le Parlement européen adopte sa position sur la surveillance des eaux



Une nouvelle étape a été franchie dans la procédure de révision de la surveillance des eaux souterraines et de surface : le Parlement européen a adopté en plénière sa position sur les propositions de mise à jour des normes et des listes de polluants à contrôler.

À la suite d'une procédure d'évaluation dite « fitness check », la Commission européenne avait en effet soumis, en 2022, une proposition de directive qui doit modifier trois textes : la directive-cadre sur l'eau, celle sur les eaux souterraines et celle sur les normes de qualité de l'environnement (NQE). En juin dernier, les eurodéputés de la commission environnement ont apporté plusieurs modifications à la proposition de la Commission. Le rapport final a été adopté en plénière, mardi 12 septembre, par 495 voix pour, 12 voix contre et 124 abstentions.

Les eurodéputés souhaitent que les listes de surveillance soient mises à jour régulièrement et qu'un sous-ensemble de substances per- et polyfluoroalkylées (ainsi que le total PFAS) soit ajouté aux listes de polluants des eaux souterraines et des eaux de surface. Autre ajout aux listes : les microplastiques et les micro-organismes résistants aux antibiotiques, dès que les méthodes de surveillance seront au point. Ils appellent également à des normes plus strictes pour le glyphosate, l'atrazine et des produits pharmaceutiques. Ils souhaiteraient également que les producteurs de substances chimiques participent au financement de la surveillance, aujourd'hui portée par les États membres. Reste au Conseil à arrêter sa position.



**Dorothee Laperche**, journaliste  
Cheffe de rubrique eau / santé environnement